

457. Oui, nous sommes strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise, parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois, auxquelles il veut que nous obéissions.

Strictement, c.-à-d. sous peine de péché mortel.

Parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois.

Preuve : "Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel," a-t-il dit à ses Apôtres.

Auxquelles il veut que nous obéissions.

Preuve : "Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise," a-t-il également dit à ses Apôtres.

Premier Commandement de l'Eglise.

458. Le premier commandement nous ordonne de sanctifier les fêtes d'obligation déterminées par l'Eglise.

De sanctifier, c.-à-d. de faire des fêtes d'obligations des jours saints.

Les fêtes d'obligation, sont certains jours où les fidèles sont obligés d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, comme le dimanche.

459. Les jours de fêtes ont été institués par l'Eglise pour nous rappeler les grands mystères de la religion, les vertus et la gloire des saints.

Pour nous rappeler les grands mystères de la religion, c.-à-d. les principaux événements de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge.

457. Sommes-nous strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise ? 458. Que nous ordonne le premier commandement : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement ? 459. Pourquoi les jours de fêtes ont-ils été institués par l'Eglise ?